

15845/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 décembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 décembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2012/642/PESC
concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de
l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine**

E19321

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes